

**CONSEIL MÉTROPOLITAIN DES 12 ET 13 DÉCEMBRE 2024****Délibération n° 2024-213****24 – Nantes – Projet d’extension de l’éco-point des Dervallières – Déclaration de projet important mise en compatibilité du PLUm – Bilan de la concertation préalable – Approbation**

Date de la convocation : 6 décembre 2024

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND – Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Monsieur Denis TALLEDEC

**Présents : 81**

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENATRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULE-FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINE Thibaut, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON-GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LEBLANC Nathalie, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAV Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUERO Thomas, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

**Absents et représentés : 14**

M. BELHAMITI Mounir (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme BESLIER Laure (pouvoir à M. GROLIER Patrick), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. DANTEC Ronan (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), Mme EL HAIRY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAV Yves), Mme GOUEZ Aziliz (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), Mme HAKEM Abassia (pouvoir à M. QUERO Thomas), Mme LOBO Dolorès (pouvoir à M. COUVEZ Eric), Mme NAULIN Hélène (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. LUCAS Michel), M. REBOUH Ali (pouvoir à M. TRICHET Franckie)

**Absents : 3**

Mme GUERRIAU Christine, M. JOUIN Christophe, M. VEY Alain

# Délibération

Conseil métropolitain des 12 et 13 décembre 2024

## 24 – Nantes – Projet d’extension de l’éco-point des Dervallières – Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm – Bilan de la concertation préalable – Approbation

### Exposé

Le projet d’extension de l’éco-point des Dervallières, situé sur la commune de Nantes, porte sur la restructuration complète de l’éco-point (destruction des installations existantes et construction de nouveaux équipements), en intégrant une parcelle située au nord du site sur un ancien terrain de jeu non utilisé depuis plusieurs années.

La partie concernée par l’extension est classée en zone NI (espaces naturels de loisirs) au Plan Local d’Urbanisme métropolitain (PLUm). Il convient de faire évoluer le zonage vers un zonage adapté à la construction de ce type d’équipements. Ce changement de zonage implique de faire évoluer le PLUm par déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm en application notamment des articles L.153-54 et L.300-6 du code de l’urbanisme.

Par délibération du 28 juin 2024, le conseil métropolitain a approuvé les objectifs poursuivis par la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm visant à permettre l’extension de l’éco-point des Dervallières. Le conseil a également approuvé les modalités de la concertation préalable à l’engagement de cette procédure.

Conformément à la délibération précitée, la concertation préalable à l’engagement de cette procédure s’est déroulée sur une période de quinze jours, du lundi 16 septembre 2024 au lundi 30 septembre inclus, selon les modalités suivantes :

- une annonce relative à l’ouverture de la concertation et ses modalités a fait l’objet d’une insertion dans deux journaux locaux, d’un affichage sur le site du projet ainsi qu’en mairie centrale de Nantes, en mairie de quartier Nantes-Dervallières, au pôle de proximité Nantes Centralité Picasso et au siège de Nantes Métropole ;
- un dossier présentant les objectifs poursuivis par le projet d’extension de l’éco-point a été mis à la disposition du public en mairie centrale de Nantes, en mairie de quartier Nantes-Dervallières et au siège de Nantes Métropole. Il a également été mis en ligne sur le site internet <https://metropole.nantes.fr/territoire-institutions/offres-et-consultations/consultations-reglementaires/concertation-projet>
- un registre papier et un registre dématérialisé ont été mis à la disposition du public, lui permettant de consigner ses observations et propositions. Le public avait également la possibilité d’adresser un courrier postal à Nantes Métropole.

Le dossier présenté n’a fait l’objet d’aucune contribution de la part du public.

Lorsque le dossier de déclaration de projet sera finalisé, celui-ci sera transmis pour avis à l’autorité environnementale, et fera l’objet d’un examen conjoint par les personnes publiques associées.

Ce dossier, accompagné des avis émis, sera alors soumis à enquête publique. Suite à cette enquête, le Conseil métropolitain pourra déclarer d’intérêt général le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui auront été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

**Le Conseil délibère et,  
par 83 voix pour et 12 abstentions**

1 – approuve le bilan de la concertation relative à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm et visant à permettre l'extension de l'éco-point des Dervallières à Nantes,

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 décembre 2024

Denis TALLEDEC

Johanna ROLLAND

Le secrétaire de séance

La Présidente de Nantes Métropole

Mise en ligne le : **23 DEC. 2024**

Transmise en préfecture le :